
POLITIQUE DE L'ENTREPRISE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Objectifs

Chez Les Entreprises G. Larouche, la santé, la sécurité et l'environnement sont prioritaires à la productivité. Nous avons élaboré un programme environnemental dans le but de prévenir le plus d'accidents possible sur nos chantiers et ainsi de viser le zéro (0) accident environnemental.

Portée

Cette politique est applicable à tous les employés des Entreprises G. Larouche.

Principes

Les principes qui gouvernent l'interprétation et l'application de la politique sont les suivants :

1. Prioriser l'environnement sur nos chantiers industriels et civils;
2. Se donner les moyens pour atteindre « accident 0 ».

Exigences de la politique

La Qualité EGL :

Prioriser la productivité avant la santé, la sécurité et l'environnement risque de nous faire perdre les deux.

Pour ce faire, nous nous engageons à fournir tous les moyens nécessaires afin de prévenir tout risque d'accident environnemental. Nous avons la responsabilité de former et d'informer notre personnel et nos sous-traitants en matière d'environnement, par la mise en place d'un programme de prévention ainsi que d'assurer son application.

Tout notre personnel, nos sous-traitants, nos clients, nos visiteurs et fournisseurs présents sur les lieux du travail, devront respecter et appliquer le programme environnemental. De plus, chaque travailleur prendra connaissance du programme et s'engagera à le respecter.



Politique en matière d'environnement

Nous demandons à tout notre personnel et à nos sous-traitants de collaborer activement à l'application de cette politique en identifiant les dangers présents dans leur milieu de travail pour eux et pour l'environnement.



Michel Laprise
Directeur Général



Denis Larouche
Directeur Général

Date de création : 23 nov. 2021

Date de Mise à jour : 21 juin 2022

Propriétaire du document : Marie-Pier Lapointe